

République Française		
Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève		
Extrait du registre des délibérations		
Communauté de communes du Clermontais		
Date de la convocation	23 novembre 2020	Séance du : 08 décembre 2020
		L'An Deux Mille Vingt, le huit décembre, à 18 heures, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunion du Centre aquatique à CLERMONT L'HERAULT, sous la présidence de Monsieur le Président, Claude REVEL.
	Votes : 44	
Présents : 39	Pour : 35	
Absents : 1	Contre :	
Représentés : 5	Abstention : 9	

Etaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Marina BOURREL (Brignac), Mme Myriam GAIRAUD (Cabrières), M. Claude REVEL (Canet), M Jean FRADIN (Canet), M. Michel SABATIER (Canet), Mme Daria PICARD (Ceyras), , Mme Isabelle LE GOFF (Clermont l'Hérault); M. Jean-Marie SABATIER (Clermont l'Hérault), Mme Véronique DELORME (Clermont l'Hérault), M. Georges ELNECAVE (Clermont l'Hérault), Mme Michelle GUIBAL (Clermont l'Hérault), Mme Elisabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault), M. Jean Luc BARRAL (Clermont l'Hérault) Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), M. Franck RUGANI (Clermont l'Hérault). M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), Mme Claudine SOULAIRAC (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), M. Marc CARAYON (Lacoste), M. Sébastien VAISSADE (Liausson), M. Jean-Philippe OLLIER (Lieurancabrières), Mme Sophie COSTEAU (Mérifons), M. Serge DIDELET (Mourèze), M. Francis BARDEAU (Nébian), Mme Sylvie VERY-MALMON (Nébian). M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), Mme Christine RICARD (Paulhan), M. Yves BAILLEUX-MOREAU (Paulhan), Mme Sophie ROYON (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan), Mme Aleksandra DJUROVIC (Paulhan), Mme Isabelle SILHOL (Péret), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Jacques ARRIBAT (Salasc), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault) M. Gérald VALENTINI (Valmasclé), M. Jacky PEREZ (Villeneuvevette).

Absents représentés : Mme Françoise REVERTE (Aspiran) représentée par M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Marie-Luce LOSCHI (Canet) représentée par M Jean FRADIN (Canet), Mme Reine GRENOVILLE (Canet (Ceyras) représentée par M. Michel SABATIER (Canet), M. Gérard BESSIERE (Clermont l'Hérault) représenté par M. Jean-Marie SABATIER (Clermont l'Hérault), M. Jean-François FAUSTIN (Clermont l'Hérault) représenté par Mme Véronique DELORME (Clermont l'Hérault)

Absents : M. Jean Claude LACROIX (Ceyras)

Objet : Projet de territoire – Présentation et approbation des grandes orientations

Monsieur REVEL rapporte aux membres du Conseil communautaire les éléments suivants:

Après de nombreux mois de préparation, qui ont donné lieu à un travail d'analyse et de diagnostic, une première étape du projet de territoire de la Communauté de communes est livrée à l'assemblée communautaire.

Guidé par des objectifs de lisibilité, d'expression d'une vision commune à 10 ans, et de l'affirmation d'une identité territoriale forte, le projet de territoire se veut un acte fédérateur des acteurs locaux et d'appropriation des défis nationaux et internationaux à l'échelle locale.

Quatre axes stratégiques ont ainsi émergé, regroupant en leur sein les grands enjeux et objectifs du territoire pour les années à venir. Notre territoire, celui sur lequel on vit (axe 2) et sur lequel on se rencontre et l'on s'épanouit (axe 3), engage l'action publique dans une démarche durable (axe 1) et fédératrice (axe 4).

Axe 1 – Territoire durable

La protection de la ressource en eau se pose en fer de lance de cet axe, tant le sujet est central pour les territoires et la durabilité de leur développement. Nombre de politiques publiques, de l'urbanisme au

développement économique, en passant par l'aménagement, le développement touristique et bien évidemment l'alimentation et le traitement des eaux en dépendent plus ou moins directement.

Sur ce sujet, la régie intercommunale Interc'Eau se fixe parmi ses priorités, l'unification de la gestion de l'eau après 2021 sur l'ensemble du territoire intercommunal, la consolidation de ses compétences en matière de rendement des réseaux, tandis que la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) fera l'objet d'une généralisation des déclarations d'intérêt général sur les affluents de la Lergue et de l'Hérault.

Aux côtés de l'eau, la gestion des déchets est un autre sujet qui mobilisera les énergies, au travers de sujets tels que la tarification incitative, la valorisation ou encore l'optimisation de la collecte. A cours terme, l'unification du service de collecte sur l'ensemble du territoire avec l'intégration de FONTES est à réaliser pour fin 2021.

La biodiversité est prise en compte, notamment à travers la protection des captages prioritaires. Les transitions écologique et énergétique sont deux sujets qui engagent le territoire, aussi bien les collectivités publiques, que les acteurs économiques et les administrés, qui seront sensibilisés sur toutes les énergies.

Axe 2 – Territoire en développement

Ce territoire, où l'on vit, où l'on travaille, où l'on construit son avenir se doit d'envisager son développement de manière harmonieuse, en jouant sur les complémentarités.

Les outils de planification (SCOT, PLU, ...) seront au service des projets d'aménagement tandis que les politiques de l'habitat déclineront les dispositifs opérationnels (OPAH-RU, ORT, PIG, ...) de même qu'un programme local de l'habitat (PLH).

La proximité, la mise en valeur des ressources locales, tout comme les mobilités douces et les déplacements rendront le territoire plus autonome, attractif, et lieu de possibilités pour les porteurs de projet.

Le développement économique saura réaliser l'équilibre entre un investissement fort dans sur les centres villes et une requalification nécessaire des parcs d'activités. Le secteur agricole sera mis en avant, le développement de filières sera favorisé, de même qu'une action sur les locaux vacants, tandis que des dispositifs nouveaux tels que les tiers lieux et les espaces de coworking permettront d'étendre l'offre de services aux entreprises et salariés du territoire.

Axe 3 – Territoire de rencontres

Les rencontres sont multiples sur notre territoire. Rencontre avec l'autre autour d'un spectacle, rencontre avec le visiteur, au gré d'une randonnée ou rencontre avec soi-même lors d'une sortie nature. Autant d'expériences qui forgent une identité, une culture commune que l'on se plait à partager.

Le pôle petite enfance, jeunesse et sport renforcera son action de proximité, autant par la présence de ses services que par le projet éducatif porté par l'intercommunalité. La cuisine centrale verra son champ d'action se développer tandis que l'exploitation du centre aquatique sera réexaminée après 10 ans de vie de l'équipement.

La transversalité de l'action culturelle, du développement touristique et de la jeunesse sera mis en avant autour de projets et actions communes, et le patrimoine en sera un vecteur.

La Communauté de communes négociera le virage numérique et accompagnera les acteurs du tourisme dans les changements à venir. La saisonnalité ouvrira la porte à une offre sur l'ensemble de l'année tandis que la base de plein air du Salagou se posera en porte drapeau de la pleine nature.

Axe 4 – Gouvernance

Des grands débats vont animer l'assemblée communautaire dans les prochains mois. La gestion de l'eau, le mode de gestion du centre aquatique, la mutualisation, le renforcement du bloc communal ... Autant de sujets dont le fil conducteur est la réappropriation du territoire par ses représentants et ses administrés.

Un pacte de gouvernance sous-tendra le projet de territoire, en renforcera l'adhésion, consolidé par un projet d'administration qui verra les services communautaires en ordre de marche aux cotés des services municipaux.

Chacune des instances communautaires sera mobilisée dans le processus décisionnel, une communication permanente entre la Communauté de communes et les 21 communes du territoire assurera la cohésion de l'action locale, et le rôle central de l' élu sera réaffirmé.

L'usager sera au cœur du projet : accessibilité du service public, proximité, adaptabilité, information et communication seront autant de principes qui devront guider l'action communautaire, donnant ainsi du sens à l'action de l'administration.

La solidarité au sein du couple Communes – Communauté, ce fameux bloc communal, s'exprimera par un schéma de mutualisation et un pacte financier et fiscal qui permettront un partage des moyens humains, matériels et financiers du territoire.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire ouï l'exposé de Monsieur REVEL, et après en avoir délibéré,

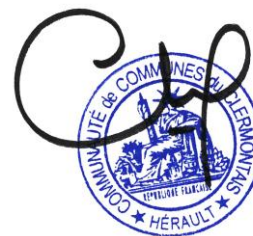
A L'UNANIMITE,

APPROUVE les grandes orientations du projet de territoire telles que présentées,

DIT que le plan d'actions pluriannuel sera étudié en commission thématique selon les axes stratégiques,

AUTORISE Monsieur le Président, à signer tout document relatif à cette affaire.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté
de communes du Clermontais,



Claude REVEL.